

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-026****du 16 décembre 2021****n°026****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Motion CHU de Poitiers site de Châtellerault/ARS**

Les élus du conseil municipal de la commune de Châtellerault sont particulièrement vigilants et engagés pour que les administrés bénéficient d'une capacité de soins médicaux couvrant tous les domaines et en nombre suffisant.

Le 3 décembre dernier, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers a fermé à titre temporaire le service de médecine à orientation cardiologique neurologique et pneumologique du site hospitalier Camille-Guérin à Châtellerault suite à la démission d'un médecin généraliste à orientation cardiologie et à la fin de contrat de cardiologues en temps partagé avec le CHU de Poitiers.

Cette situation ne peut être que temporaire, considérant qu'un bassin de vie de plus de 85 000 habitants, doté d'un hôpital, doit avoir accès à une offre de soins complète et de proximité.

L'engagement du CHU de maintenir sur le site de Châtellerault l'ensemble des services, voire de développer de nouvelles offres doit être respecté et plus largement sur tous les sites hospitaliers intégrés depuis la fusion effective le 1er janvier 2021.

Nous n'accepterons pas une centralisation de l'offre médicale spécialisée sur le seul site du CHU de Poitiers.

De plus, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS N-A) a proposé une modification du zonage des médecins comme le prévoit l'article L 1434-4 du code de santé publique. En effet, l'ARS détermine les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux.

Châtellerault conteste le basculement de son bassin de vie en zone intermédiaire alors que les médecins actuellement en fonction vieillissent. Ils ont d'ailleurs interpellé les élus pour attirer leur attention sur le problème de non renouvellement générationnel.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-026****du 16 décembre 2021****n°026****page 2/2**

Pour autant, Châtellerault approuve le passage en zone très sous dotée du bassin de vie de Descartes, comprenant entre autres les communes de Port-de-Piles, des Ormes et de Dangé St Romain.

Le comité de pilotage relatif à la modification du zonage et piloté par la Direction Départementale de l'ARS a proposé d'ajuster la cartographie pour réintégrer une partie du territoire de Châtellerault (quartier de Châteauneuf – Centre Ville) en territoire sous doté. Le zonage doit prendre en compte les quartiers politiques de la ville et être en cohérence avec le dispositif national « Action Cœur de Ville » qui engage l'État dans son obligation de moyens mis à disposition de la ville de Châtellerault. Également en dotation médicale.

* * * * *

Pour ces raisons, les élus de la commune de Châtellerault, demandent :

- ✓ à l'ARS N-A à ce que la répartition soit revue afin que le territoire de Châtellerault qui connaît ces dernières années des départs en retraite non remplacés et des difficultés d'accès aux soins inhérentes à ce constat ne sorte pas du zonage sous doté et pas au détriment d'autres territoires,
- ✓ à la direction du CHU de Poitiers, en lien avec la direction générale de l'ARS Nouvelle Aquitaine et le ministre chargé de la santé de prendre des mesures urgentes et efficaces pour rouvrir le service de cardiologie du site de Châtellerault dans l'intérêt des patients et de la sécurité de la population,
- ✓ au CHU et à l'ARS d'avoir une vision commune, partagée, des besoins des territoires.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUUD

